



Rencontre Sportive et Amicale Tous poissons du 06 Août 2024

Organisateur : APPEP (Association des Plaisanciers du Port d'Échouage de Pornichet).
Bd des Océanides 44380 Pornichet

Conditions d'engagement :

Cette rencontre amicale est organisée à titre bénévole par les membres de l'APPEP. Elle est ouverte à tous les skippers et pêcheurs inscrits soit à l'APPEP comme membres ou membres associés à jour de leur cotisation 2024 ainsi qu'aux membres inscrits au Port d'échouage propriétaires ou copropriétaires. Les équipages sont composés de 3 ou 4 équipiers :
Pour les bateaux à quatre : 1 capitaine, 1 matelot choisi par le Capitaine, un pêcheur choisi par le Capitaine et un pêcheur tiré au sort dans la liste des engagés.
Pour les bateaux à 3 : 1 capitaine, 1 matelot choisi par le Capitaine, un pêcheur tiré au sort dans la liste des engagés.

Une participation aux frais de 15 €/pêcheur au titre de l'organisation. Cette participation concourra à l'achat de lots. Dans le cas d'annulation du concours le remboursement des engagements se fera dans le mois suivant. Les chèques sont établis à l'ordre de APPEP 44
Chaque Capitaine est responsable de la sécurité de son équipage mais l'organisateur peut exiger l'arrêt du concours pour quelque raison que ce soit.
Le port du gilet de sauvetage est obligatoire.

Règlement spécifique

1 Limitation de la zone de pêche :

- (0) Pointe de Chemoulin
- (2) Basse du Turc
- (3) Balise W Banche
- (4) Balise NW Banche
- (5) Digue de la Pierre Longue

BM : 13h02 Coef : 81 PM 18h45

Pendant toute la durée de la rencontre, la veille doit être assurée sur la VHF sur le canal spécifique au concours

2 La strouille et les appâts sont à la charge de chaque concurrent. Les vers ne sont pas autorisés.

3 La pêche est autorisée tant au mouillage qu'en dérive

4 La rencontre est déclarée « NO KILL » Pêché, mesuré, relâché vivant.

5 Pêche autorisée aux appâts ou aux leurres.

6 Une canne à l'eau par pêcheur 3 hameçons maxi.

Les coefficients appliqués et bonifications sur les poissons pêchés sont les suivants :

Coefficient 1 = 3 Points Taille 30 à 35 cm

Coefficient 2 = 5 Points Taille 36 à 40 cm

Coefficient 3 = 10 Points Taille 40 à 45 cm

Coefficient 4 = 15 Points Taille supérieur à 46 cm

Coefficient 4 = 15 points pour les congres. Taille mini 130 cm

Sont interdits à la pêche et ne seront pas comptabilisées les races suivantes : Raie Brunette, Chinchard, Dorade rose, Anguille dorée.

Limité à une prise Bar mini 42 cm

Lieu jaune deux prises mini 42 cm

Il n'y aura ni pesée à bord ni à terre. Chaque capitaine aura la responsabilité des notations sur les fiches individuelles. Dans cette rencontre sportive amicale la règle est la confiance. Au même titre chaque capitaine peut autoriser quelques prélèvements dans la limite du raisonnable. Dans ce cas le marquage des poissons conservés doit être effectif sitôt pêchés.

Les fiches individuelles seront remises aux commissaires qui effectueront le classement sur les bases établies du règlement. En cas de litige les commissaires sont seuls juges. Aucune réclamation ne sera recevable sans une caution de 50 €

Point particulier du règlement : Pour le classement des bateaux, les bateaux composés d'équipage à 4 pêcheurs, le pêcheur ayant comptabilisé le moins de points ne sera pas pris en compte.

HORAIRES :

07h00 Briefing à la capitainerie du Port d'Échouage

07 h30 Embarquement, regroupement à la sortie du Port pour la photo

07h45 Départ des bateaux sur instruction de Commissaire

09h15 Mise à l'eau de la strouille

09h30 Début de pêche

16h00 Fin de pêche

17h00 Remise des fiches comptage remplies et émargées par le pêcheur et son capitaine regroupées par bateau

17h30 Fin d'émargement

18h30 Remise des prix.

Bonne chance à tous et toutes.

« La pêche est un Art de vivre » protégeons le

L'engagement vaut acceptation du présent règlement.

Pornichet Le 26 Juillet 2024